

Le foyer-logement des apprentis situé au 6 rue Claude Bloch (à 400 m du Pôle Formation UIMM Grand Ouest Normandie) est ouvert en priorité aux apprentis mineurs.

Toute la gestion de l'inscription et du règlement du foyer-logement est assurée par le Pôle formation UIMM :

- Le Pôle formation transmet un dossier à la famille sur demande expresse de leur part : *cette demande peut être effectuée dès lors qu'une entreprise s'est engagée à recruter l'apprenant.*
- Le dossier complet est à retourner dès que possible à l'attention d'**Emmanuelle ANNE**. Elle est également à votre disposition pour tout complément d'information : **02.31.46.77.60 - gestion.alternance@fibn.fr**
- Dès réception de votre **dossier complet**, le Pôle Formation s'engage à vous communiquer la suite réservée à votre demande.
- Si la demande est acceptée, le Pôle formation remettra à l'apprenant une carte d'accès dès le 1er jour de sa rentrée

TARIF FOYER-LOGEMENT

L'inscription est validée pour la durée de la formation.

<p>PENSION COMPLÈTE <i>(Petit-déjeuner + Déjeuner + Dîner + Nuitée)</i> du lundi midi au vendredi midi</p>
<p>Apprenant BAC et BTS : 350€* par mois durant 10 mois</p> <p>Apprenant CAP : 200 €* par mois durant 10 mois</p> <p><i>(Arrivée possible la veille du premier jour de cours : nous consulter)</i></p>
<p>Possibilité d'hébergement le dimanche soir <i>(petit déjeuner le lundi compris)</i></p> <p>Coût hors pension : 23€ par dimanche soir</p>

Le règlement est mensuel et s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur le compte bancaire transmis dans le dossier. Ce prélèvement inclut la pension complète mais également les nuitées veille (accueil du dimanche soir) réalisées le mois précédent. Il est également possible de régler par chèque, à établir à l'ordre du CFAI GON.

En cas de paiement par chèque : les 4 premiers règlements de l'année scolaire vous seront demandés et seront encaissés, au fur et à mesure, chaque mois. Le règlement est remis en banque au plus tôt le vendredi qui suit l'alternance concernée.

Tout retard de paiement entraîne l'exclusion du foyer-logement.

Lors de votre inscription, deux chèques vous seront demandés :

- **Un de 5 € à l'ordre du CFAI GON** : Carte d'accès pour le restaurant et le foyer-logement
- **Un de 30€* à l'ordre de l'AFACIM** (Association du Foyer-logement des Apprentis du Commerce, de l'Industrie et des Métiers) : cette adhésion est obligatoire pour bénéficier des sorties proposées et de l'ensemble des animations.

Les apprenants peuvent bénéficier d'aides (CAF, Action Logement...). **Christelle CARREAU, Chargée d'accompagnement socio professionnel - 07.88.82.13.98**, est à la disposition des familles pour les aider dans leurs démarches.

Le Pôle Formation UIMM Grand Ouest Normandie ne remboursera aucune absence justifiée ou injustifiée.

**tarif susceptible d'être modifié et incluant des frais de gestion*